



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Moget, présidente, F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, J. Cocquio , Y. Cogne, I. Dubouloz , H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier (sur enregistrement)

La Présidente ouvre la séance en annonçant une nouveauté à savoir qu'il n'y a pas de procès-verbaliste. Les procès-verbaux, tels que restitués, comportaient en effet de nombreuses erreurs et requéraient un temps important de corrections, notamment par Mme Lörtscher. A partir de ce soir, les séances du Conseil municipal seront enregistrées et Mme Fournier (qui exerçait par le passé à Cartigny), rédigera les procès-verbaux sur la base des enregistrements. Ce mode de faire implique un certain nombre d'impératifs : les membres du CM doivent être aussi rigoureux que possible dans leurs prises de parole et ne pas parler tous ensemble ; la Présidente désignera systématiquement les personnes auxquelles elle donnera la parole, pour que leur nom apparaisse au PV ; les membres du CM sont invités à éteindre leurs portables pour éviter toute interférence sur le CD.

Mme Zach ajoute que Mme Fournier a l'habitude de prendre des PV et connaît bien les communes et les dossiers. Elle avait renoncé à assumer ce rôle à Cartigny pour une question d'emploi du temps, mais est partante pour tenter l'expérience, sur la base des enregistrements et voir comment les choses se dérouleront.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

➤ **Le procès-verbal du 13 octobre 2014, est accepté à l'unanimité des membres présents.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Les membres du CM ont reçu en date du 14 octobre 2014 une décision de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015. Le Conseil municipal dispose d'un droit d'opposition jusqu'au 24 novembre 2014.

M. George suggère de faire voter ce point. Seul le Conseil municipal peut en effet faire opposition, et pas l'un de ses membres.

La Présidente demande aux membres du CM s'ils ont des remarques à formuler.

Mme Walthert est à disposition pour répondre aux éventuelles questions avant de passer au vote.

La décision de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 est acceptée par 10 oui, avec 2 abstentions.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- Mme Bolle de Paoli rappelle qu'elle avait averti les membres du Conseil municipal, lors de la séance de septembre, que l'AMAC (surveillance dès 16 heures pour les enfants de l'école) avait réclamé à la Mairie, pendant l'été, la somme de Fr. 500.-. Cet apport étant urgent, il n'avait pas été possible d'attendre septembre pour demander l'accord du Conseil municipal et verser l'argent. Les membres du CM avaient été informés a posteriori de cette somme supplémentaire qui avait été allouée à l'AMAC.

Les responsables de l'AMAC ont recontacté la Mairie il y a quinze jours en invoquant des problèmes de comptes et une impossibilité de payer les salaires des animatrices d'août et septembre. Ils auraient besoin d'une somme de Fr. 1'500.-. L'exécutif a répondu qu'il ne pouvait procéder à ce versement sans en parler préalablement au Conseil municipal, s'agissant d'une somme importante.

Les responsables de l'AMAC ont été invités au début septembre à présenter leur budget mais n'ont pas pu le faire tout de suite. Mme Bolle de Paoli leur a donc suggéré de porter la même somme au budget que l'année passée, soit Fr. 7'600.- et indiqué qu'ils disposaient de 2-3 semaines pour peaufiner leur budget et le présenter lors de la séance de préparation de budget avec la commission des finances. Ce budget n'a pas été présenté. Les responsables de l'AMAC ont ajouté qu'en plus des Fr. 1'500.- à leur verser aujourd'hui, ils allaient devoir tout au long de l'année redemander des rallonges. Ils arguent de difficultés à budgétiser un montant précis, faute de connaître le nombre d'enfants qui seront présents. Le gros problème qui se pose pour l'année 2014-2015 résulte du fait que le nombre d'enfants fréquentant l'AMAC ne couvre pas les salaires. Mme Bolle de Paoli a relevé qu'il était bien évidemment trop tard pour augmenter aujourd'hui leur budget de Fr. 2'000.- (Fr. 500 versés en août et Fr. 1'500.- rajoutés aujourd'hui). Mme Bolle de Paoli a indiqué aux membres du comité que la Commune entrerait probablement en matière pour une rallonge financière mais que les parents devaient eux aussi augmenter leur participation, à hauteur d'1 franc par journée de garde ce qui n'est pas énorme. Le MAC a procédé de la sorte et cette augmentation a été bien acceptée par les parents. Les responsables de l'AMAC viendront en Mairie le jeudi 20 novembre prochain pour présenter leurs comptes et leur budget, faire part de leurs soucis et proposer des idées dont Mme Bolle de Paoli donnera ensuite retour en CM. La Commune doit donc se préparer à devoir verser une subvention supérieure à la somme portée au budget. Dans l'urgence, et sachant que les salaires d'août et de septembre ne peuvent pas être payés, les Fr. 1'500 devraient être versés dans la semaine, sous réserve de l'accord de principe du CM et sachant que les comptes seront présentés la semaine prochaine. Ces mamans accomplissent un très gros travail et s'investissent beaucoup pour chercher des solutions mais il est difficile pour elles de produire un budget, faute de connaître le nombre d'enfants inscrits à l'AMAC (cet effectif variant sur l'année). Elles sont très ennuyées de devoir solliciter la Commune à ce propos. Ces mamans méritent d'être reconnues pour leur travail. Cette structure est actuellement nécessaire à Cartigny ; il est important de pouvoir proposer aux enfants une prestation de qualité de 16 à 18 heures.

Mme Dubouloz demande combien d'enfants sont actuellement inscrits.

Ces chiffres seront communiqués avec le budget, répond Mme Bolle de Paoli.

Mme Cocquio souhaite savoir si les enfants sont inscrits pour un jour particulier, une semaine ou un mois.

Mme Bolle de Paoli explique qu'ils sont en principe inscrits pour toute l'année scolaire, sur 1, 2, 3 ou 4 jours de la semaine.

M. Schornoz relève que les enfants inscrits ne suffisent pas à couvrir les frais. Il serait important de connaître le nombre minimum d'enfants requis pour financer les frais fixes, et d'adapter en conséquence le prix de la prestation. Cette structure est effectivement très importante pour Cartigny. Elle constitue un plus pour la population et il ne faut donc pas hésiter à les aider mais sur la base d'éléments concrets. Il est gênant de voir ainsi venir des demandes de rallonges successives, surtout qu'elles donnent toujours lieu aux mêmes discussions au Conseil.

M. Cogne souligne que les personnes réunies autour de cette table sont toutes favorables à cette structure qui offre aux enfants un accueil de 16 heures à 18 heures. Il est toutefois problématique de venir ainsi pendant l'été avec une demande de subvention supplémentaire de Fr. 500.- nécessaire pour boucler le budget, puis aujourd'hui avec une nouvelle demande de Fr. 1'500.- requise pour finir l'année. Il suffirait pourtant de multiplier le nombre d'enfants par un prix unitaire et de soustraire les frais fixes (salaires) pour déterminer le budget nécessaire pour l'année. Peut-être M. Hess, comptable de la commune, pourrait-il les aider.

Mme Bolle de Paoli l'a proposé au mois de juin lors de la demande des Fr. 500.-.

M. Cogne imagine que l'exercice comptable de l'AMAC est fixé sur l'année scolaire. M. Hess devrait passer ½ journée avec les responsables de l'association pour les aider à déterminer la somme dont elles disposent, respectivement dont elles ont besoin. Tant que la Mairie n'a pas obtenu ce bout de budget, elle ne doit pas entrer en matière pour une rallonge.

M. Duriaux abonde dans le sens de son préopinant. Il faut exiger ce budget. La Commune n'a pas de raison de donner cette somme sans contrepartie. M. Hess doit prendre cette comptabilité en mains. M. Duriaux aimerait savoir à hauteur de quel montant la Commune subventionne l'AMAC. Si la participation communale est majoritaire, autant reprendre l'entier de la gestion pour qu'elle soit bien menée.

Mme Bolle de Paoli exigera donc jeudi prochain des responsables de l'association qu'elles rencontrent M. Hess pour reprendre les comptes avec lui. Sans la rallonge de Fr. 1'500.-, les salaires des animatrices ne pourront toutefois pas être payés et c'est problématique.

M. Duriaux soupçonne quelque part les représentantes de l'association de jouer sur cette corde sensible en partant du principe que la Commune entrera en matière. Ce versement pourrait, le cas échéant, être décalé d'un mois. En fonction des constats de notre comptable, qui pourraient diverger des éléments énoncés par l'AMAC, une décision pourra intervenir.

M. George n'est pas sûr que M. Hess ait pour rôle de produire les budgets et les comptes d'une association. Il propose de renvoyer cet objet à la commission sociale ou des finances, ou sociale et finances pour entendre les membres de cette association et se faire une idée de leurs besoins avant de prendre une décision. Une commission sociale est fixée le 24 novembre 2014 (pour les cartes de vœux) mais les membres de l'AMAC pourraient être reçus en début de séance. M. George demande formellement que le renvoi de cet objet à la commission sociale du 24 novembre 2014 soit mis au vote.

M. Pignat revient sur l'augmentation annoncée, d'1 franc par journée de garde ; il souhaite connaître le coût d'une journée de garde par enfant.

Mme Bolle de Paoli ne connaît pas ce coût qui fait partie des éléments qui seront présentés le 20 novembre. Elle propose que les membres de la commission sociale y assistent.

M. Schornoz comprend bien les arguments invoqués ainsi que la demande de renvoi de cet objet en commission pour décider sur la base d'éléments concrets. Il rappelle toutefois que le CM a parfois pris des décisions très rapidement pour des subventions plus importantes, hors communes. L'AMAC est une association villageoise. De nombreuses personnes y travaillent bénévolement et fournissent un travail important. La somme en question n'est pas très élevée et pourrait être débloquée, pour décanter l'affaire en tout cas jusqu'à la rencontre avec l'AMAC, ce qui ne présupposerait en aucun cas des décisions futures.

M. Duriaux relève que sa proposition constituerait plutôt un moyen de pression. Il semble un peu facile de demander régulièrement des rallonges, et toujours avec succès jusqu'à présent. M. Duriaux souligne que donner ces Fr. 1'500.- incite l'association à continuer de la sorte, sans produire beaucoup plus de documents comptables.

M. Pontinelli abonde dans le sens de M. Schornoz concernant les Fr. 1'500.-. Les responsables sont de bonne foi. Ces Fr. 1'500.- correspondent à une prestation donnée et cette somme devrait être débloquée. Pour le futur, les choses doivent toutefois changer, en proposant à l'association une aide externe pour s'organiser, cas échéant par le biais du comptable communal ou de la commission.

Mme Dubouloz abonde elle aussi dans cette voie. Elle rappelle que cette association est avant tout constituée de bénévoles. Ces associations (AMAC et MAC) sont souvent amenées à régler avec les familles et/ou les enfants des situations qui ne se passent pas bien, mais cela ne remonte jamais au Conseil municipal. Il serait opportun que l'Exécutif ou la commission rencontre les responsables de l'AMAC et qu'un œil professionnel porte sur leur budget. Mme Dubouloz serait toutefois favorable à débloquer cette somme de Fr. 1'500.- sans attendre, les personnes pénalisées par cette situation étant les animatrices et pas les personnes qui se sont chargées de cette gestion jusqu'ici.

M. Cogne souligne que le CM votera cette subvention supplémentaire de Fr. 1'500.-, ce qui permettra de régler les salaires des animatrices. L'on pourrait toutefois imaginer que la prochaine demande de rallonge ne soit pas acceptée, sans chiffres à l'appui. Il vaudrait la peine de passer ce message à l'AMAC, dont les responsables ont pour mission de gérer un budget de Fr. 8'000.- par année tout compris pour accueillir des enfants, alors qu'elles ne savent pas quels seront les coûts pour le mois prochain, ce qui dénote un amateurisme important. Il est beaucoup plus facile d'être amateur quand l'argent dont on a besoin peut simplement être demandé à la Commune.

Mme Bolle de Paoli passera le message aux responsables de l'association, auxquelles elle a déjà adressé un mail en rappelant ces différentes étapes. L'association peine à trouver du monde ; elle est composée de 4 personnes, dont deux mamans qui n'ont plus d'enfants à l'école mais ne voulaient pas lâcher l'association et continuent à lui donner du temps pour rendre service, faute de relève et cela est louable.

Le fait, selon M. Cogne, de ne pas trouver pas de parents disposés à s'engager un peu pour cette association signifie qu'elle ne répond plus à un besoin.

M. Schornoz souligne que les familles qui sollicitent cette prestation d'accueil travaillent pour la plupart et ne peuvent donc pas s'occuper d'une association.

M. Cogne a été trésorier de l'association du jardin d'enfants, alors qu'il travaillait à plein temps. Il est possible de s'occuper d'une association en dehors de ses heures d'ouverture.

M. Schornoz pense, tout comme M. Cogne, qu'il faut maintenant exiger de l'association que les choses de passent de telle manière. Les membres du CM n'ont en revanche pas à faire le procès de ces personnes ; le moment n'est pas le bon.

Mme Walthert insiste sur l'importance, pour le CA, de recevoir ces personnes et de les encadrer, pour faire en sorte que tout se passe bien l'année prochaine. Cette association doit absolument perdurer. Le projet de loi sur l'accueil à journée continue présuppose en effet d'offrir un accueil jusqu'à 18 heures. Le fait que cette prestation de proximité soit assumée par une association communale constitue un gros avantage, plutôt que de se voir imposer le GIAP qui coûtera beaucoup plus cher.

Et laissera beaucoup moins de liberté, ajoute Mme Bolle de Paoli.

Mme Walthert précise que la date du 20 novembre a été choisie pour recevoir l'AMAC car l'Exécutif était disponible. Elle ne pourra personnellement pas être là le 24 novembre, si cette rencontre était organisée dans le cadre de la commission sociale.

La Présidente relève qu'en cas de renvoi de cet objet en commission, le versement des Fr. 1'500.- devra attendre, alors même que le CM semble d'accord pour libérer cette somme. Mieux vaudrait donc d'abord voter sur l'octroi de cette subvention, ce qui n'empêchera pas de se prononcer ensuite sur le renvoi en commission.

M. Duriaux estime qu'il y a deux problèmes : les Fr. 1'500.- à débloquer en urgence et la question de fond, qui mérite que la commission s'y penche.

M. George propose un renvoi en commission, avant la décision d'attribution des Fr. 1'500.-. Si cette requête est refusée, il demandera tout de même que la commission rencontre l'AMAC. Formuler une telle demande de renvoi en commission vise simplement à ce que les conseillers municipaux se saisissent des problèmes, s'y intéressent et apportent une solution. Ce n'est pas une question de confiance vis-à-vis de l'Exécutif.

Par 8 non, 2 oui et 2 abstentions, le renvoi de cet objet en commission sociale (qui présuppose d'attendre la décision avant d'octroyer les Fr. 1'500.-), est refusé.

L'octroi en urgence des Fr. 1'500.- à l'AMAC est accepté par 10 oui, avec 1 opposition et 1 abstention.

Mme Bolle de Paoli demande si la commission sociale serait disposée à venir le jeudi 20 novembre prochain à 19h30 pour entendre l'AMAC ou si elle peut attendre le 24 novembre.

Quatre des membres de la commission font part de leur disponibilité pour le 20 novembre.

Mme Bolle de Paoli préviendra les responsables de l'AMAC de la présence de quelques membres de la commission.

- Mme Bolle de Paoli avait parlé au CM du dossier de sécurité dans les communes de la Champagne. Un courrier a été adressé à M. Maudet par les communes de la Champagne et Bernex pour demander une aide du Canton, pour voir comment gérer les problématiques de cambriolages et incivilités. Cette commission sécurité de la Champagne rencontre lundi en quinze M. André Castella, désormais en charge du dossier « Police de proximité », pour voir quelles solutions il peut proposer. Mme Bolle de Paoli en donnera retour au CM.
- Suite à la séance concernant la crèche et à la présentation de MM. Roch et Apothéloz jeudi dernier, il a été convenu que la commission sociale se rencontrerait pour analyser le projet présenté et en discuter, dans le but de rendre une décision à la fin du mois de décembre. Cet objet pourrait être évoqué le 24 novembre (avant les cartes de vœux).

M. Cogne tentera de rédiger, avant cette échéance du 24 novembre, un résumé de ce qui s'est dit à la séance de jeudi dernier.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'un rapport de commission sera produit et soumis aux commissaires.

Communications de Mme Zach :

- Les fontaines avaient, pour rappel, été vidées à un moment donné de l'hiver, sur demande des SIG, pour une question d'économie. Les SIG souhaiteraient que des fontaines soient tout de même maintenues en eau pour « *contrôler la qualité des eaux distribuées et pouvoir prélever toute l'année à intervalles réguliers des échantillons d'eau au niveau d'une fontaine située sur le territoire de votre commune. En conséquence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir laisser en eau toute l'année la fontaine Rue des Trois Fontaines et la fontaine de la Petite Grave* ».
- Concernant le PLQ du dossier Pahud, l'exécutif a rencontré M. Realmonte de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), M. Pena de l'Office de l'Urbanisme ainsi que M. Bronzino, architecte des Pahud. Le PLQ a été légèrement modifié par rapport à la version qui avait été acceptée à l'époque par le CM. Il reste quelques points à régler auprès du service de la mobilité. Une dérogation doit en effet être obtenue pour les places de parking, dont le nombre à aménager sur ce périmètre de PLQ est impossible à réaliser. Une exception devrait donc être accordée par rapport au règlement. Un mandat est en cours de réalisation concernant le concept énergétique qui couvrira tout le périmètre du PLQ. Quand toutes ces conditions auront été réunies, une séance sera organisée en Mairie en présence du département et des propriétaires concernés par ce site. Il serait bien que les membres de la commission agriculture et/ou des bâtiments y assistent également. Une enquête publique sera ensuite lancée, qui durera 30 jours et sera suivie d'une procédure d'opposition de 30 jours. Si tout se passe bien, le Conseil d'Etat pourra valider ce projet (six mois de délai). Le dossier Pahud a été déposé et il suivra son cours.

Mme Walthert souligne que l'exécutif a insisté sur le fait qu'un PLQ, sur une si petite surface, n'était pas adapté surtout en zone village4B protégée.

- La Mairie a rencontré M. Longchamp et échangé durant deux heures avec lui ainsi qu'avec M. Zuber du Service de surveillance des communes. M. Longchamp est bien conscient des problèmes qui se posent au niveau de la mobilité (giratoire en attente) ; il a invoqué les budgets à la baisse. Les différents éléments discutés à l'occasion de cette séance seront présentés prochainement à la commission des routes. M. Longchamp est vraiment à l'écoute de la commune, désireux de suivre tous ces projets et de faire un retour à la Mairie. L'historique du PLQ a été retracé et M. Longchamp a relevé que le département n'aurait à l'époque pas dû suivre la demande de la CMNS et de l'OPS pour la mise en place d'un PLQ. Il fera le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus. La problématique des parkings a été abordée et M. Longchamp prendra contact auprès du service de la mobilité pour faciliter la délivrance de la dérogation.

Mme Walthert ajoute que cette séance avec M. Longchamp fût aussi l'occasion de parler de la nouvelle répartition des tâches entre Canton et communes (désenchevêtrement). L'exécutif est content d'être représentée par un interlocuteur, soit l'ACG, dans le cadre des gros dossiers en cours avec le Canton.

- La Fête de l'Escalade organisée par Cartigny Events aura lieu le vendredi 12 décembre. Cette fête prenant beaucoup d'ampleur et requérant ensuite de nombreux rangements, il aurait été intéressant de faire le repas des aînés le dimanche et non pas le samedi. Ce problème

devra être repensé pour l'année prochaine, lors de la fixation de la date de la Fête, pour rendre la tâche plus facile à tout le monde.

Mme Bolle de Paoli fait circuler une feuille d'inscription, pour savoir qui sera présent le samedi 13 décembre à la Fête de l'Escalade des Aînés. Chacun doit y amener une entrée ou un dessert pour 8, voire 10 personnes sachant que le Chœur d'Hommes sera là également. Il serait bien que certaines personnes soient déjà sur place à 10 heures pour mettre les tables. Un petit mail sera adressé aux membres du CM.

Communications de Mme Walther :

- Aucune

4. Budget 2015

- **Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

M. Cogne relève que le CM va voter ce soir un budget avec un centime à 43 (sans changement par rapport à l'an dernier). Depuis 2-3 ans, le CM s'interroge sur l'opportunité d'augmenter – ou pas – ce centime. Il y a en effet toujours une part d'incertitude entre le vote du budget et les comptes. Ce budget 2015 intègre tout ce que l'exécutif voulait y mettre ; il permettra de tout payer sans toucher à la provision qui s'élève à quelques centaines de milliers de francs. Le CM a donc bien fait de ne pas augmenter davantage le centime. Il peut même se demander s'il ne l'a pas augmenté de trop. Il faudra voir avec le temps. Tout va donc plutôt bien pour l'instant et M. Cogne tenait à le préciser avant le vote de la délibération.

La Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, est acceptée par 12 voix, soit à l'unanimité du Conseil municipal.

- **Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015**

La Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 est acceptée par 12 voix, soit à l'unanimité du Conseil municipal.

- **Délibération relative aux indemnités allouées en 2015 au maire et aux adjoints**

La Délibération relative aux indemnités allouées en 2015 au maire et aux adjoints est acceptée par 12 voix, soit à l'unanimité du Conseil municipal.

5. Rapports de commissions

M. Loeffel fait mention d'un rapport de commission, qu'il n'est pas nécessaire de lire ce soir. La commission culture, loisirs et sports s'est en effet réunie en vue de l'année prochaine, mais sans éléments nouveaux discutés.

Mme Lörtscher a mis ce rapport sur le net, sous l'onglet de la commission culture en date du 28 octobre.

M. Loeffel annonce que ce jeudi 13 novembre à 20 heures aura lieu la réunion avec les associations. Ce sera une séance décisive pour voir si les associations du village sont prêtes à donner un coup de main. La décision finale pourra être prise en fin de séance, quant au maintien ou pas de la Fête.

M. Pignat rappelle qu'il avait été question, en commission, d'envoyer déjà un pré projet pour que les personnes présentes à la réunion soient déjà informées de ce qui allait se passer.

Mme Walthert précise que ce pré projet est prêt ; c'est un résumé du rapport de commission, avec 2-3 éléments supplémentaires.

6. Propositions et questions

- M. George revient sur le point 2 l'ordre du jour, afférent à la décision de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015. Il s'est abstenu pour trois raisons : il trouvait incongru de devoir se prononcer sur un taux, sans connaître le budget. Il n'a pas obtenu de réponse à la question de savoir pourquoi la Ville de Genève ne payait à l'époque que 2 francs par habitant, versus 3 francs pour les autres communes ; cette cotisation a été augmentée à Fr. 2.40 pour les habitants de la Ville de Genève, respectivement à Fr. 3.60 pour les habitants des autres communes. M. George voudrait enfin savoir comment fonctionne l'ACG ces derniers temps, notamment dans ses relations avec le Canton. Il a été fait état dans la presse, il y a une quinzaine de jours, d'un clash entre l'ACG et M. Longchamp. Pour respecter la Constitution qui prévoit pour 2018 une diminution des doublons entre les communes et l'Etat, le Canton et l'ACG avaient décidé au mois de juin de se rencontrer à l'automne, chacun avec des propositions pour diminuer ces doublons. Cette réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jours et l'ACG est arrivée sans proposition alors que M. Longchamp et son département avaient formulé une vingtaine de propositions. M. George aimerait savoir qui siège dans ce comité et pourquoi l'ACG ne se met pas au travail (problème organisationnel ou oppositions politiques ?).

Mme Walthert précise que le document « droit d'opposition des Conseillers municipaux sur les décisions de l'Assemblée générale » fait uniquement mention du budget de fonctionnement de l'ACG et des augmentations du nombre de postes (explications à l'appui). Mme Walthert rappelle que l'ACG a la responsabilité de gérer le Fonds intercommunal et la facturation du GIAP (soit un programme qui pourrait être mis en œuvre dans toutes les communes, y compris celles ne faisant pas partie du GIAP). Les jetons de présence des membres du Comité et des commissions ont été augmentés (après plus de 18 ans sans réévaluation). Quatre gros chantiers sont en cours, qui monopolisent en grande partie le comité et les commissions de l'ACG : le projet de loi sur l'accueil à journée continue ; le projet de loi sur la petite enfance (augmentation du nombre de places en crèche) ; la péréquation financière entre le canton et les communes, respectivement entre communes ; le désenchevêtrement des tâches canton/communes.

La Ville de Genève est impactée seulement à Fr. 2.40, versus Fr. 3.60 pour les autres communes en vertu de l'article 8 des statuts de l'ACG qui précise que « *la cotisation de chaque membre est calculée en multipliant le nombre total de ses habitants au 31 décembre de l'exercice considéré par un montant exprimé en francs par habitant fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du comité. De façon à ne pas être excessivement pénalisée par l'importance de sa population, la Ville de Genève se voit appliquer une cotisation établie selon les mêmes principes mais réduite d'1/3* ». Tout ceci sera repris dans les discussions sur la péréquation intercommunale, au constat que le système actuel est obsolète et ne permet pas une juste distribution des moyens.

Quant à la 3^{ème} question posée, le mode de fonctionnement de l'ACG repose sur une assemblée plénière qui réunit les 45 communes, un comité où siègent 13 magistrats, avec ensuite la direction de l'ACG qui réunit 9-10 personnes salariées. Les membres du comité sont des élus, qui font cela en plus de leur travail. Ils sont de plus en plus mobilisés pour rencontrer l'Etat. Des représentants du Comité de l'ACG participent aux discussions avec le Canton, lui-même représenté par une délégation du Conseil d'Etat. Les retours

d'information sont donnés en assemblée plénière de l'ACG. Il est plus facile, pour un Conseil d'Etat, de discuter à 7 alors que la délégation du comité représente 45 communes. Il est faux d'affirmer que les communes n'ont pas fait leurs devoirs. Des groupes de travail se sont mis en place depuis le mois de juin, au sein desquels quasiment toutes les communes sont représentées et dont Mme Walthert fait partie. Des séances ont eu lieu pour déterminer des champs, des domaines d'activité et de compétences. Une résolution signée par 33 communes a été transmise à M. Longchamp, qui expose l'état de situation et explique pourquoi les communes demandent plus de compétences dans certains domaines, dont la mise en œuvre des lois cantonales pour tout ce qui relève des domaines de la mobilité, de la gestion du territoire et du logement. M. Longchamp est pour sa part arrivé avec un travail fait à l'inverse, soit avec certaines prestations (culture, sport) pour lesquelles la répartition des tâches entre Canton et Ville de Genève est peut-être un peu plus trouble. Les autres communes se sont senties un peu moins concernées car ce sont des domaines qui concernent principalement la Ville de Genève, en termes de gestion et d'organisation. Le Conseil d'Etat a envoyé aux communes un questionnaire (qui sera transmis à titre d'information au CM) qui résume les domaines de compétences sur lesquels les communes devront se prononcer, notamment sur certaines questions plus concrètes. Il est par exemple proposé que le GIAP (aujourd'hui financé à 10% par le Canton et 90% par les communes) soit repris à 100% par les communes avec transfert de fonds et de ressource. Le Conseil d'Etat part en effet, dans un 1^{er} temps, sur un principe de finances et ressources humaines égales, sachant qu'il sera dans un 2^{ème} temps question de péréquation financière. Il est difficile de parler d'échanges de compétences et de domaines de prestations sans parler d'argent. En 2015, il est prévu de prendre tous les domaines liés à l'autonomie de gestion du territoire, de mobilité et de logement par des trains de lois, qui peuvent permettre de modifier les lois au plus juste et au plus près des desideratas des communes.

Le Comité de l'ACG a proposé à l'AG de mandater une compétence externe, totalement neutre, pour accompagner les communes dans ce dossier, sortir de l'émotionnel et étudier une stratégie avec un œil neutre (mais pas gratuit). Le travail sera plus efficace. Il permettra aux communes de prendre le lead pour proposer un modèle de répartition des prestations sans trop s'attacher aux territoires, aux appartenances ou aux couleurs politiques respectives.

M. George s'étonne d'entendre dire que l'ACG, qui est censée représenter les communes genevoises, pense s'adjoindre les services d'une structure neutre pour faire le travail de l'ACG.

Mme Walthert souligne que dans le cadre de la réorganisation d'une grosse entreprise, un consultant externe est souvent mandaté. Beaucoup de cantons suisses ont déjà entrepris cette démarche de désenchevêtrement et de péréquation. La personne mandatée devra bien connaître la structure suisse, le domaine législatif cantonal, le canton et les communes, pour arriver avec une vision neutre de la chose.

Fin de la séance à 21h50

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....